



VILLE D'ESBLY

www.esbly.org

# TRAIT D'UNION

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE D'ESBLY



## ACTUALITÉS MUNICIPALES



Mardi 3 septembre 2013

Bonne rentrée à tous nos écoliers, nos collégiens, nos lycéens, nos étudiants et... leurs parents !



### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent en mairie, **avant le 31 décembre 2013, 16h45**

Passé ce délai, vous n'aurez pas la possibilité de voter en 2014 (*Rappel : 2014 élections municipales et européennes*)

Pièces à fournir :

- ♦ une pièce d'identité en cours de validité
- ♦ un justificatif de domicile récent (*quittance de loyer, facture EDF, de téléphone*). Si l'intéressé habite chez ses parents : une attestation des parents établie sur papier libre, certifiant qu'il habite chez eux, un justificatif de domicile des parents et la carte d'identité d'au moins un des deux parents.

La radiation sur l'ancienne liste électorale se fait en même temps que la nouvelle inscription, sans démarche supplémentaire.

Trait d'union est un bulletin municipal bimestriel réalisé par la Mairie d'ESBLY

Directrice de publication : Valérie POTTIEZ-HUSSON

Conception et réalisation : Daniel DUPLESSY, Juliette DEFOY, Marie ELINEAU et Fabrice JOBARD

### NOUVEAU

#### DÉFIBRILLATEUR

Le saviez-vous ? L'accident cardiaque peut frapper n'importe qui, n'importe quand et n'importe où. La victime n'a plus de pouls, perd connaissance et, rapidement, ne respire plus. Seule solution : un choc électrique. Un geste à réaliser dans l'urgence : dans les trois à cinq premières minutes.

**Pour éviter les infarctus mortels, la ville d'Esbly a mis en place des défibrillateurs publics dans des lieux fréquentés.**



En 2008 puis en 2012, deux défibrillateurs ont été installés sur le territoire esblygeois : dans le hall d'accueil de la mairie et dans le sas d'entrée du Crédit Agricole.

**Depuis début juillet, c'est dorénavant la voiture de la Police Municipale qui a été équipé de ce précieux matériel !**

### PERMANENCES

#### DES ASSISTANTES SOCIALES

« Maison du C.C.A.S. » - 23 rue Mlle Poulet

**A compter du 15 septembre 2013,**

le Service Social de la Maison Départementale des Solidarités de Lagny-sur-Marne réorganise ses permanences à Esbly comme suit :

**Mardi matin et vendredi matin**

*Permanences sur rendez-vous en téléphonant au 01.64.12.43.67*

M.D.S 15 Bd Gallieni 77400 Lagny-sur-Marne

Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal

**JEUDI 10 OCTOBRE 2013 à 20h30**

dans la salle du conseil municipal (confirmation dans les panneaux d'affichage)

### Dans ce numéro :

ACTUALITÉS MUNICIPALES	1
ENVIRONNEMENT	2
* Des règles pour garder notre ville propre !	
* Déchets ménagers spéciaux	2
LE CLIC RELIAGE	3
* Rôle et missions	
ÉVÈNEMENT	4
* La ferme en ville	
AGENDA	4



### MAIRIE D'ESBLY

7, rue Victor HUGO  
CS 90184  
77450 ESBLY  
☎ 01 64 63 44 00  
Fax 01 64 63 12 11  
Courriel : ville.esbly@mairie-esbly.fr

Accueil en Mairie :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 16h45

Le samedi de 8h30 à 12h :  
Permanence état civil

Permanence GRATUITE  
d'un urbaniste-conseil  
le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois  
de 9h30 à 12h



## ENVIRONNEMENT

### DES RÈGLES POUR GARDER NOTRE VILLE PROPRE !

**La propreté de nos rues est l'affaire de tous.  
Restons citoyens dans nos actes !**

#### Les haies



De nombreuses haies plantées en bordure des voies communales ne sont pas taillées. Cette situation constitue une gêne voire un danger pour les usagers, notamment lorsque ces haies entravent la circulation piétonne ou masquent les panneaux de signalisation.

La municipalité rappelle aux esblygeois que ces végétaux doivent être taillés à l'aplomb des limites des voies et que la responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas d'accident.

En cas de danger grave ou imminent, le maire peut décider de faire élaguer les plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique.

Si les démarches amiables restent sans effet, le maire adresse alors au propriétaire une lettre de mise en demeure de faire cesser le danger. Si aucune démarche n'a été effectuée par le propriétaire, dans le délai demandé, le maire peut, par arrêté, faire procéder d'office à l'élagage. Ce délit est passible d'une amende de 5<sup>ème</sup> classe (soit 1 500€). De plus, l'infraction à un

arrêté de Police du Maire est sanctionnée par une amende de 1<sup>ère</sup> classe (soit 38€).

#### Les trottoirs



Nous vous rappelons que vous devez nettoyer devant chez vous afin d'éviter tout accident engageant votre responsabilité. Aucun encombrant ne doit gêner la circulation piétonne en dehors de la journée mensuelle de ramassage (tous les 1<sup>er</sup> mercredi du mois **sauf en Août**).

#### Les déjections canines



Nous rappelons aux propriétaires indécents qui sévissent très tôt le matin ou tard le soir que des sachets adéquats sont à leur disposition gratuitement, à tout heure, à plusieurs endroits dans la ville (rue de Trévise, rue Pierre Curie, angle de la rue des loges et avenue de la république, rue des vignes, angle de la rue du parc et allée des commerces, angle de la rue du Général Leclerc et place de la gare, avenue de la fontaine douce)

**A noter que ces trois infractions sont susceptibles d'être sanctionnées par des amendes conséquentes**

## DÉCHETS

### MÉNAGERS SPÉCIAUX

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) polluent l'atmosphère (vapeur), le sol, le sous-sol et l'eau.



**Veillez à ne jamais jeter de polluants (produits toxiques, phytosanitaires, peintures, vernis, pesticides, acides) dans l'évier ou les WC.** En effet, notre station d'épuration fonctionne sur la base d'un traitement biologique, consistant en la dégradation de la matière organique par des bactéries : les produits toxiques portent atteinte à ces micro-organismes et donc au bon fonctionnement de la station d'épuration.

**De même, il est interdit de jeter des polluants dans le réseau d'assainissement,** notamment via les bouches

dégout et avaloirs. L'eau qui y coule retourne directement à la rivière !

**Merci de rapporter tous vos déchets toxiques à la déchetterie la plus proche (Nanteuil-les-Meaux, Crégy-les-Meaux, Bailly-Romainvilliers) ou au camion KANGOUROU présent une fois par mois sur le parvis de la mairie (calendrier disponible à l'accueil de la mairie).**



*Il existe aussi maintenant des produits d'entretien et de bricolage qui contiennent moins d'éléments toxiques et parfois même pas du tout. Ils coûtent souvent un peu plus chers que les autres, mais ils permettent de réduire la pollution à la source.*

## LE CLIC RELIAGE : Rôle et Missions

Le **CLIC**, Centre Local d'Information et de Coordination, en lien avec l'association **Reliage**, est un **service gratuit**. C'est un relais sur lequel les communes peuvent s'appuyer car les aides sont complémentaires à celles apportées par les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale).



Le **CLIC** est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement personnalisé pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage. Des professionnels vous y renseignent par exemple sur les aides auxquelles vous avez droit, les démarches à faire, les maisons de retraite etc.. .

Le **CLIC** est animé par une équipe de professionnels qui, en coordination avec les professionnels locaux, a pour mission d'évaluer les besoins des personnes âgées, élaborer un projet d'accompagnement et de soins, mettre en œuvre, suivre et adapter un plan d'intervention individualisé.

### Ses Missions :

☞ **Accueil** : Il propose un guichet unique, personnalisé et gratuit.

☞ **Information** : Le CLIC informe et oriente vers les organismes et les professionnels pour les soins à domicile, les aides à domicile et les modalités de rémunération, les repas à domicile, la téléalarme, les maisons de retraite, les transports

### ☞ **Evaluation et accompagnement** :

- ◆ Evaluation des besoins, élaboration d'un plan d'aides et mise en place d'un suivi personnalisé,
- ◆ Relation d'aide dans les moments difficiles,
- ◆ Intervention sur des situations complexes (isolement, précarité, épuisement familial, maltraitance,...).

☞ **Coordination** : Il coordonne autour de vous, avec votre entourage, l'action des différents professionnels, comme par exemple pour un retour à domicile après hospitalisation, un accompagnement pour une entrée ou une sortie d'une maison de retraite

☞ **Prévention** : Actions de prévention (ateliers mémoire, gymnastique douce, prévention des accidents domestiques,...), actions de soutien aux aidants, formation des professionnels à l'aide à domicile

CLIC Reliage - 33 rue Henri Dunant - 77400 LAGNY sur MARNE

☎ : 01 60 31 52 80



## CAFÉ DES AIDANTS



Vous apportez une aide régulière à un proche malade, un parent âgé ou handicapé : vous êtes « un aidant ».

Ne restez pas seul(e) face aux difficultés que vous rencontrez. Autour d'un café, venez comprendre, venez partager votre expérience ou vos difficultés avec d'autres personnes et venez prendre soin de vous.

À Lagny-sur-Marne, un samedi par mois de 10h00 à 11h30

Rencontres co-animées par Aline PRUAL - psychologue - et Alexandra ONNEE – directrice CLIC

Renseignements et inscriptions : 01.60.31.52.80

L'accès est libre et gratuit, aucune obligation d'assiduité. Seule la consommation est payante.

« Thé Art Café » Place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne

## LA FERME EN VILLE



Pour la joie des plus petits comme des plus grands, la commune d'Esbly organise les **samedi 21 et dimanche 22 septembre 2013 de 9h à 18h** une grande « ferme en ville » dans **la rue du Général Leclerc**.

Au programme de ce week-end, basé autour du thème de la ferme, la présence de dizaine d'animaux (vaches, ânes, lapins, poules...), des animations ludiques (bar à lait, maréchal ferrant, dégustation de jus de pommes, piscine à paille...) destinées aux enfants mais également à leurs parents, le tout dans des décors authentiques de la ferme !

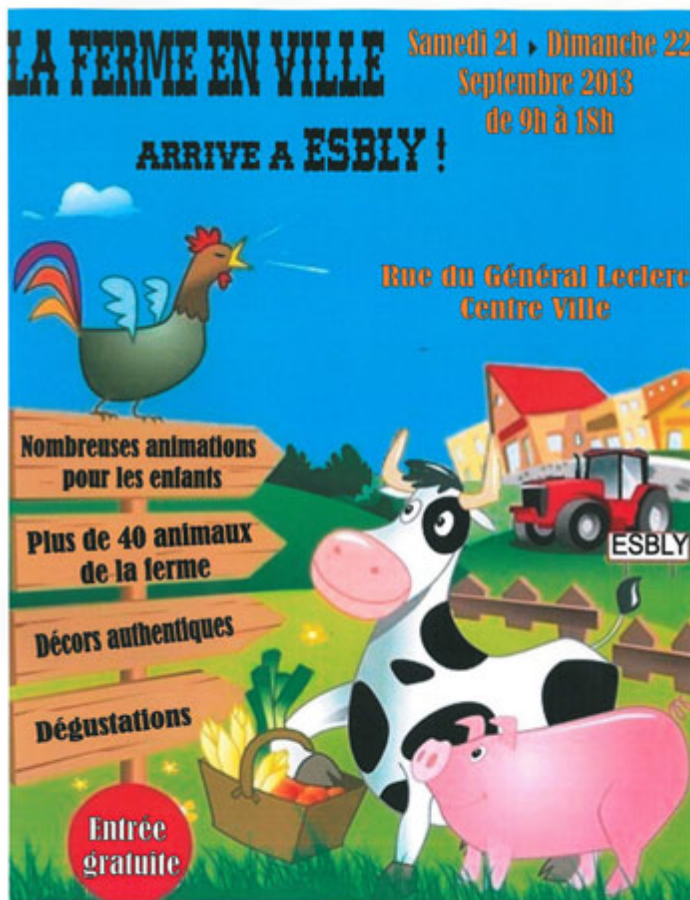
*Avec la participation des commerçants, des associations esblygeoises, de la ferme GIBERT (Esbly) et de la ferme LIARD (Jablins).*

### Infos pratiques :

- ◆ Parkings visiteurs : parking de l'Espace Jean-Jacques Litzler et parking de la gare (rue Gallieni).
- ◆ Le stationnement et la circulation rue du Gal Leclerc seront interdits à tous les véhicules, du vendredi 20 septembre 15h au dimanche 22 septembre minuit.
- ◆ Certaines autres rues seront impactées par ces modifications de circulation : allée des commerces, rue du Cdt Berthault, rue Jules Tonnet, rue Mlle Poulet (voir détail sur arrêté municipal 2013-175).
- ◆ Stationnement strictement interdit sur les deux côtés de la RD5.
- ◆ Des parkings de substitution seront réservés aux riverains et commerçants de la rue du Gal Leclerc et rues adjacentes (*laissez-passer à retirer en mairie ou à « la petite cave »*).
- ◆ Parking réservé aux handicapés : parking situé à l'entrée de la rue du Gal Leclerc (*avant le restaurant chinois*).

L'arrêté municipal n°2013-175 régleme les dispositions mises en place pour cette occasion.

Il est consultable sur le site internet de la ville d'Esbly ([www.esbly.org](http://www.esbly.org)) ou en mairie (*panneau d'affichage du hall d'entrée*).



Avec la participation des commerçants d'Esbly, des associations esblygeoises, de la Ferme Gibert et de la Ferme Liard.  
Renseignements auprès du service associatif au ☎01.64.63.44.96/06 ✉ vie.associative@mairie-esbly.fr

## AGENDA

Du samedi 21 septembre 9h au dimanche 22 septembre 18h

La Ferme en ville  
rue du Général Leclerc



Samedi 28 septembre 20h

Soirée « Années 80 »\*

Organisée par le Comité des Fêtes d'Esbly

Samedi 12 octobre 15h/18h

Dimanche 13 octobre 9h/18h

Exposition de champignons \*

Organisée par l'association mycologique d'Esbly

Dimanche 20 octobre 6h/18h

Brocante du comité des fêtes \*

RENSEIGNEMENTS :  
01 64 63 44 06 / 96

\* ESPACE J.-J. LITZLER (SALLE POLYVALENTE)